

Nature de l'acte : 3-3

DÉC.2026-025 – Bail Imprimerie Anquetil locaux 16 avenue de Suède – Condé-sur-Noireau 14110 Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Considérant la demande de la Société Imprimerie Anquetil de louer des locaux sis au 16 avenue de Suède – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de six années entières,

DÉCIDE

Article 1 – De donner à bail à la société Imprimerie Anquetil (SIREN 312616550° représentée par son gérant M. GALLIER, des locaux professionnels situés au 16 avenue de Suède du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031. Ces locaux se situent au premier étage d'une surface totale de 261.58 m² avec accès au local informatique en rez-de-chaussée. Le loyer mensuel sera de 1000 € TTC hors charges, hors révision des loyers dont les modalités sont prévues au contrat de bail. Une provision mensuelle pour charges a été prévue pour la première année à hauteur de 360 € TTC.


DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 10 mars 2026

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE